AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1776
FR0013341781-FS0857

1er octobre 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

2CRSI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 septembre 2019, la société anonyme Dorval Asset Management[1] (1 rue de Gramont, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 septembre 2019, le seuil de 5% du capital de la société 2CRSI et détenir, pour le compte desdits fonds, 870 767 actions 2CRSI représentant autant de droits de vote, soit 4,91% du capital et 3,42% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions 2CRSI sur le marché.

[1] Contrôlée par Natixis IM. La société Dorval Asset Management déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 17 743 430 actions représentant 25 494 277 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.